-.A.B.-

Ordonnance N° 66/38 du I3 mars I953,transformant la sous-perception des Postes de Kisenyi en perception et rattachant la sous-perception de Ruhengeri à la perception de Kisenyi.

Le Vice-Gouverneur Général faisant fonctions,
Gouverneur du Ruanda-Urundi,
Vu la loi du 2I août I925 sur le Gouvernement du Ruanda-Urundi;
Vu l'arrêté royal du 11 janvier I926 qui pourvoit à l'exécution de cette loi;
Vu l'ordonnance n° 5I du 30 octobre I924 rendant exécutoire au Ruanda-Urundi le décret postal du 20 janvier I92I;
Vu l'ordonnance du Gouverneur Général du Congo Belge du 3 mars I922,modifiée notamment par l'ordonnance n° 47/P.T.du 3 avril I936;
Vu l'ordonnance n° 324/P.T.du 3I octobre I946;
Revu l'ordonnance 64/I0 du I7 janvier I949,

O R D O N N E :

Article 1.

La sous-perception des postes de Kisenyi est transformée en perception à la date du 26 février I953.

Article 2.

La sous-perception des postes de Ruhengeri relève de la perception de Kisenyi à partir du 1er mars I953.

Usumbura,le I3 mars I953.
CLAEYS BOUUAERT.

Copie certifiée conforme aux fins d'affichage aux Résidences du Ruanda et de l'Urundi.
Usumbura,le I3 mars I953.
Le Secrétaire Provincial ff.,
R. SCHMIDT,

Ruhengeri
248